

Objet : *RS - Passation d'un avenant aux accords-cadres de location de courte durée de camions-bennes à ordures ménagères*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fresso - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 064-24

objet **RS - Passation d'un avenant aux accords-cadres de location de courte durée de camions-bennes à ordures ménagères**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, rappelle que des accords-cadres pluri-attributaires à marchés subséquents ont été conclus pour la location de courte durée de camions-bennes :

- accord-cadre n° 23011C relatif à la location de courte durée de camions-bennes à ordures ménagères à chargement vertical par grue auxiliaire, notifié le 23 février 2023 pour une durée totale de 4 ans,
- accord-cadre n° C2008 relatif à la location de courte durée de bennes à ordures ménagères, notifié le 1^{er} décembre 2020 pour une durée totale de 4 ans.

La société BOM Services, filiale du groupe Semat, est l'un des attributaires des deux accords-cadres. Suite à une réorganisation du groupe Semat, les filiales BOM Services et AMV fusionnent pour devenir la société Locca Services.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant pour le transfert des accords-cadres précités à la société Locca Services.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuver les avenants n° 1 aux accords-cadres C2008 et 23011C de location de courte durée de camions-bennes à ordures ménagères,

Article 2 : d'autorise le président ou son représentant à signer les avenants aux accords-cadres et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

064-24

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant aux accords-cadres de location de courte durée de camions-bennes à ordures ménagères
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	AVENANT 1 AC2008, avenant 1 AC23011C

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31562H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31562H1

Date de transmission en Préfecture :	04 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	04 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	mercredi 05 juin 2024